

Collégiales – Samedi 21 janvier 2023

Dé-Construction-s ... L'impact de nos représentations dans nos pratiques

et Assemblée Générale du CEG-t – Dimanche 22 janvier 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :	Prénom :	Adhérent CEG-t 2022 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Courriel :	

- Je participerai aux Collégiales le samedi 21 janvier 2023 🖱 **Date limite d'inscription : 21 décembre 2022**
- Je participerai à l'AG le dimanche 22 janvier 2023

TARIFS INSCRIPTION

Adhérents 2022 du CEG-t:

Pour info : à titre exceptionnel (voir les questions pratiques), le CEG-t offre l'inscription aux Collégiales aux adhérents 2022 et prend en charge les 2/3 du prix des 3 repas du week-end.

Forfait pour les 3 repas 25 €

Afin d'éviter le gaspillage et la dépense inutile, merci de cocher la/les cases des repas auxquels vous serez présent/e :

repas du samedi midi repas du samedi soir repas du dimanche midi

	Avant le 5 décembre 2022	Après le 5 décembre 2022
Inscription adhérents SFG	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 115 €
Inscription autres	<input type="checkbox"/> 115 €	<input type="checkbox"/> 130 €
Repas samedi midi	<input type="checkbox"/> 19 €	<input type="checkbox"/> 19 €
Repas samedi soir	<input type="checkbox"/> 38 €	<input type="checkbox"/> 38 €
Repas dimanche midi	<input type="checkbox"/> 19 €	<input type="checkbox"/> 19 €
TOTAL A REGLER :	€	€

- Envoyez ce bulletin accompagné de votre règlement (+ attestation de votre adhésion à la SFG si tarif SFG).

Par la poste à : **CEG-t, Lieu-dit Les Versannes, 63490 Sauxillanges, France**

🖱 Je joins un chèque de € (à l'ordre du CEG-t)

Par courriel à : **contact.cegt@gmail.com**

🖱 Je règle par virement bancaire un montant de : € sur le compte du CEG-t :

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0131 3443 265 BIC : CCOPFRPPXXX

Date :	Signature :
--------	-------------

Questions pratiques - Collégiales et AG 2023

- **Lieu**

FIAP, 30 rue de Cabanis, 75014 PARIS - Tél : 01 43 13 17 00 (Métro Glacière – Ligne 6)

- **Horaires**

Samedi 21 janvier : Collégiales de 10h à 18h ☞ *accueil à partir de 9h15*

Dimanche 22 janvier : AG de 9h à 16h30

- **Hébergement**

Nous ne nous chargeons pas de l'hébergement. Si vous désirez dormir sur place merci de vous adresser directement au FIAP.

- **Repas**

Les repas proposés auront lieu sur place.

=> Pour des questions d'organisation et pour respecter les échéances imposées par le FIAP pour la réservation, la comptabilisation et la facturation des repas, **la date limite d'inscription est le 21 décembre 2022.**

- **Collégiales**

En raison des faibles dépenses de déplacements des instances du Collège pendant la période des restrictions liées à la crise sanitaire et suite à l'annulation des Collégiales 2021 et 2022, le CA du CEG-t a décidé, à titre exceptionnel, que le coût des Collégiales 2023 sera pris en charge par le Collège ainsi que les 2/3 du prix des repas, pour les adhérents à jour de leur cotisation 2022.

- **Annulation**

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'annulation après **le 23 décembre 2022.**

- **Réception des dossiers.**

Afin de respecter le travail que demande la gestion des inscriptions, merci d'être particulièrement attentif à ce que votre bulletin d'inscription soit complet et envoyé dans les délais.

- Un **accusé réception** de votre bulletin de participation vous sera envoyé par courriel.

- Un **reçu et une attestation de présence** vous seront remis sur place.